

Compte rendu réunion du 17 février 2020

à Figanières

Présents : Gerard Toussan ; François Dehlinger ; Marc Soriano ; Christian Renou ; Jean-Bernard Almela; Jean-Claude Schaechter; Sophie Schonert.

Point 1: Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Analyse des conventions.

Il y a neuf travailleurs de l'eau à Lorgues : ils sont transférés administrativement à DPVA .

Il y a eu 2 autres employés municipaux transférés, ceux-ci n'ont a priori pas de lien avec l'eau ?

Jean-Claude dénonce des facturations d'emplois fictifs de l'eau : il s'agit d'emplois dédoublés sur plusieurs communes et facturés à temps plein sur chacune des communes.

Gérard propose qu'on fasse une enquête à ce sujet.

Jean-Claude priorise le travail sur les interventions en réunion publique de cad'EAU dans les différentes communes non représentées dans notre association : prioritairement à Flayosc et dans les communes pour lesquelles les contrats DSP vont bientôt se terminer.

Se pose la question de la mutualisation des budgets, des emplois (quelle formation ?). Aussi, quelle stratégie utiliser en commission d'exploitation pour convaincre DPVA de faire en sorte que les communes en DSP rejoignent le giron de la régie publique communautaire ?

Marc propose :

1/Alerter les listes à l'occasion des élections.

2/Une fois les élections passées, nous saurons qui sera à la tête de la commission d'exploitation.

3/Continuer le travail sur les communes en fin de contrat.

François propose de s'informer sur le CiF:(coefficient d'intégration fiscale =rapport des taxes collectées par DPVA sur le total des taxes de DPVA, en 2019 il est égal à 0.36) quelle est l'influence sur ce coefficient du transfert de la compétence eau.

Gérard fait part de son inquiétude qu'il s'agisse d'un maire qui n'adhère pas à notre charte qui passe à la tête de la commission d'exploitation de l'eau.

Le risque étant qu'il fasse passer la majorité de DPVA en faveur des DSP.

Il faut donc s'appuyer sur les citoyens pour lever les alliances et rester convainçants auprès des élus et par leur intermédiaire auprès de la commission.

Points 3 et 4 : charte de l'eau :

votée et adoptée au conseil municipal de la mairie des arcs.

À Transmettre et faire adopter par toutes les autres communes de DPVA.

(Modifier les lignes qui sont particulières aux arcs pour que celle-ci soit adaptable à chacune des communes). Marc s'en chargera.

À Salernes seulement un élu s'est prononcé favorable. Le conseil sortant n'a jamais abordé le sujet.

Il n'y a aucune réponse de Saint Antonin.

Pour Lorgues pas de nouvelles avec pourtant une promesse initiale.

Les lettres accompagnant la charte ne seront pas modifiées.

Dans l'urgence il faut s'adresser au mairie car toutes les listes ne mettent pas les informations les concernant dans les boîtes aux lettres.

Le 27 février est la date finale de publication des listes.

Marc se chargera de diffuser à l'ensemble du groupe la charte des Arcs en format Word.

Voici la répartition prévue pour transférer lettre et charte aux différents candidats aux élections municipales.

Jean-Claude se chargera de Salernes Sillans et Flayosc .

Jean-Bernard s'occupe D'Ampus et de Claviers.

Christian s'occupe de Châteaudouble, La motte, Montferrat et Callas.

François s'occupe de trans et Saint Antonin.

Sophie et Marc s'occupent de Vidauban, Les Arcs Le Muy et Taradeau

Gérard se charge du rappel pour LORGUES et de Bargemon,

Michele et Didi s'occuperont de Draguignan.

Reste à attribuer la Bastide, la Roque Esclapon, Comps sur Artuby et Bargème.

Point 5 : Sauvegarde de la "source mine" de LORGUES .

Projet de construction d'un lotissement sur la source de « la canal » et sur le trajet du conduit d'alimentation en eau.

Deux circuits sont touchés par ce projet : celui qui sert à l'irrigation et le réseau souterrain qui sert à alimenter les fontaines et les habitations.

Comment s'impliquer avec "cad'EAU" pour agir face à ce problème.

Le sous-préfet peut intervenir sur le PLU, si les citoyens de LORGUES le demandent. Il y a peu de chances que cela aboutisse. Si cad'EAU s'en occupe, cela peut fonctionner.

Dans un premier temps il faudrait demander une entrevue ; dans un second temps s'appuyer sur les associations de Lorgues et sur les acteurs du patrimoine.

Par exemple il y a le collectif "à l'abord'âges" et des membres de "cad'EAU" qui ont constitué un dossier sur l'historique de la source.

Ils ont également établi un plan de la source et envisagé son utilisation est possible en cas de pénurie.

Il faudrait aussi que l'on pousse la municipalité à alimenter les fontaines avec l'eau de la source plutôt que de les couper l'été, d'autant que la source de la canal se mélange aux eaux fluviales.

Il faudrait aussi transmettre le dossier à la maison de l'eau, à l'agence de l'eau, aux représentants des maires du Var, à l'Office français de la biodiversité, au maire de Lorgues, au service de l'eau de LORGUES , au parc Natura 2000, aux personnes en lien avec le bassin versant de la Florieye et de l'Argens, au syndicat mixte de l'Argens, aux députés et aux sénateurs concernés.

Pour appuyer nos dires, il faudra vérifier que cela n'engendrerait pas un danger d'effondrement que les ingénieurs et les architectes n'auraient pas envisagé ne disposant pas de plan officiel.

Ces actions et le soutien du dossier lié à la source de La Canal sont actées à l'unanimité. Il revient à Jean-Claude de mettre à disposition sur le site cad'EAU l'ensemble du dossier que Gérard lui transmettra.

Jean-Claude aborde aussi le problème du forage de Fox Amphoux qui aura une incidence sur Sillans, Salernes et les autres communes situées sur la Bresque. Une diminution importante du débit est à envisager : en effet, les tuyaux mesurent 75 cm de diamètre, ce qui est conséquent. L'Argens aussi serait impactée. Cad'EAU pourrait fouiller aussi ce dossier-là.

Dany prépare actuellement le dossier à envoyer au préfet, car c'est celui-ci qui délivre toutes les autorisations pour le forage.

Point 6 :

Cadeau doit-elle se déclarer d'utilité publique ?

Cela nécessite un SIRET (A demander à l'INSEE à Marseille). L'intérêt est que l'on peut faire des dons aux associations si elles sont d'intérêt public, cela est déductible des impôts.

Deuxième intérêt : nous pouvons demander des subventions aux municipalités et aux instances : pour ce faire, Il y a un formulaire à télécharger en ligne et à imprimer. Jean-Bernard est en train de s'en occuper.

Il y a eu un don de Monsieur Berson de 101 €.

Point 7: les comptes : l'association est actuellement bénéficiaire de 168 €, 73

L'assurance a été payée pour 2020 à la MAIF pour une somme de 117,57 €.

Nous avons payé la facture OVH à ADUES pour la gestion du site d'un montant de 56,19 €.

Point 8: prochaine réunion chez Louis Clavier le vendredi 20 mars 2020. Nous ferons un point sur les réponses des candidats au sujet de la charte de l'eau.

Il faut penser à bien faire passer les flyers concernant la projection des films sur l'eau , sur les réseaux habituels : Facebook cadeau, le site cad'EAU et mailing.

Penser à apporter des cakes et gâteau .

Sophie Schonert 06 12 21 52 82 sophie.schonert@free.fr